



SMTD
Syndicat Mixte du Traitement des Déchets
du Bassin Est du Béarn

Extrait du registre des
délibérations

Comité syndical du 18 octobre

Date de convocation : lundi 9 octobre 2023

Séance tenue à 18 h 30 sous la Présidence de Madame Monique Sémavoine, Présidente de Valor Béarn, dans la salle du Conseil municipal de la ville de Pau.

Étaient présents : Monique Sémavoine, Michel Cuyaubé, Pierre Casabonne, Michel Capéran, Fernand Martin, Christelle Bonnemason-Carrère, Jean-Louis Caldéroni, Eric Castet, Raymond Chagot, Thibault Chenevière, Jean-Marc Denax, Victor Dudret, Claude Ferrato, Philippe Castets, Yves Lacoste, Bernard Massignan, Evelyne Ponneau, Max Tucou

Étaient représentés : Jean-Claude Sétier par Fernand Martin, Jean-Louis Barban par Pierre Casabonne

Étaient excusés : Michel Bernos, Patrick Buron, Philippe Faure, Jean-Pierre Lannes, Bernard Marque, Alexandre Perez, Pierre Soler, Claude Fourquet, Arnaud Brière, Michel Lasserre, Jean-Claude Coustet, Pascale Durand Michel Cazet, Bernard Aurisset

Étaient absents : Stéphane Virto

PROCES-VERBAL

La Présidente : Mes chers Collègues,

Comme à mon habitude, je débiterai cette séance par un rapide tour de l'actualité de notre Syndicat depuis notre dernière réunion le 29 mars dernier.

Je voulais partager avec vous les récentes évolutions concernant le déménagement de l'aire de compostage de Lescar, un projet ô combien important pour le Syndicat.

Comme vous le savez, cette initiative a été motivée par la nécessité de résoudre les problèmes de nuisances olfactives engendrées par le site actuellement situé à Cap Ecologia à Lescar.

Lundi 9 octobre, nous avons eu l'occasion de rencontrer MM. Medevielle et Clouté de la ferme du Haut-Ossau, les futurs voisins de notre nouvelle aire de comptage. Nous avons eu des discussions approfondies sur les détails et les orientations du projet, marquant ainsi une étape essentielle vers sa réalisation.

Comme je vous l'avais brièvement expliqué la dernière fois, pour assurer le bon fonctionnement de cette infrastructure et répondre aux préoccupations liées aux odeurs, nous avons fait le choix d'un procédé technologique moderne. Ce système en circuit fermé consiste à insuffler de l'air dans le compost afin de nourrir des bactéries, ce qui permet de maîtriser les odeurs tout en garantissant une gestion responsable et respectueuse de l'environnement.

En ce qui concerne le calendrier, l'enquête publique, pour une modification simplifiée du PLUi de la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées, qui avait débuté le 11 septembre, s'est achevée vendredi dernier, le 13 octobre.

Cette enquête publique s'est soldée par deux remarques ; une positive de la part de Novotel, et une plutôt à charge d'un administré qui souhaite la préservation de l'écrevisse à pattes blanches dans un cours d'eau, lequel est assez éloigné de notre projet.

La direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a également été consultée pour son expertise.

Et enfin, cette modification de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées interviendra courant décembre.

Je suis donc confiante pour pouvoir vous dire que les travaux débiteront bien en 2024.

Ce déménagement marquera une avancée significative dans notre démarche pour une gestion des déchets verts plus respectueuse et surtout en adéquation avec les attentes de nos administrés qui, en tant que riverains, subissaient cette pollution olfactive.

Un mot sur l'Unité de Valorisation Energétique de Lescar, site qui a aussi connu des travaux importants ces derniers mois.

Comme vous le savez, notre usine, qui joue un rôle crucial dans notre engagement en faveur des énergies renouvelables, a été confrontée à un défi majeur lié à l'obsolescence du « four chaudière », nécessitant ainsi deux mois d'interruption d'activité pour des travaux d'amélioration et de modernisation.

Pendant cette période, nous avons également installé un « four chaudière » flambant neuf et de plus grande capacité, ce qui représente une avancée considérable pour notre Unité, synonyme d'optimisation de notre production d'énergie et d'augmentation de nos rendements énergétiques.

Simultanément, un turbo-alternateur fabriqué, il faut le noter, par l'entreprise CFATEC de Sauvagnon, de dernière génération a été mis en place. Cet élément essentiel à la production de chaleur pour le Réseau de Chaleur Urbain s'avère être une avancée significative, permettant de maintenir notre production d'électricité tout en satisfaisant nos besoins en chaleur.

Enfin, pour finir, je voudrais revenir sur une question d'importance qui retient notre attention depuis quelques mois déjà et qui ouvre des perspectives intéressantes pour Valor Béarn, à savoir la volonté de la Communauté de communes Adour Madiran d'adhérer à notre Syndicat pour la gestion de ses déchets.

Nous ne pouvons que nous réjouir de voir que cette adhésion semble de plus en plus tangible, illustrant une volonté commune de coopération territoriale.

Cependant, à l'heure actuelle, rien n'est encore figé, nous ne savons pas s'ils seront simplement des clients ou alors des adhérents, il est donc prématuré de tirer des conclusions définitives.

Nous devons encore approfondir et déterminer les meilleures modalités de collaboration, car il est important de noter que la Communauté de communes Adour Madiran fait actuellement partie du SMTD65. Dans un souci de transparence et de respects des engagements existants, il est bien évidemment essentiel de travailler avec eux pour évaluer les conditions de leur éventuelle arrivée.

Il n'en demeure pas moins que ces avancées sont des plus encourageantes et ouvrent des perspectives pour Valor Béarn, car par contagion, d'autres Communautés de communes réfléchissent à venir chez nous, mais je crois que le Département des Hautes-Pyrénées va peut-être mettre un coup de frein. J'aimerais avoir rapidement votre sentiment...

M. Chagot : Madame la Présidente, je me demandais quelles étaient les raisons qui les poussent à venir traiter leurs déchets à Valor Béarn ?

La Présidente : C'est une excellente question, il est vrai que j'aurai pu vous le dire spontanément. Depuis des années et des années, de mandat en mandat, dans les Hautes-Pyrénées, la promesse d'un exutoire pour les déchets revient comme une antienne mais ne se réalise toujours pas, même pas ne serait-ce qu'une étude... Or pendant ce temps, le coût du traitement des déchets ne cesse d'augmenter, avec des coups de transport très élevés.

M. Castets : Il est vrai que pour eux cela est loin et cela est cher, pour eux cela est synonyme d'économies et d'une baisse du bilan carbone ce qui va dans le sens de la marche actuelle.

La Présidente : En effet, cela est très judicieux pour eux. Ils avancent sur leur dossier, puisqu'ils ont soumis cette idée au vote de principe de leur Syndicat, un vote à l'unanimité pour information.

M. Castets : De plus, concernant l'incinération, si le vide four le permet, cela fera rayonner Valor Béarn en dehors de notre périmètre, c'est donc une très bonne nouvelle.

La Présidente : Absolument, toutes nos installations sont en capacité d'accueillir davantage de déchets. En dehors du fait que cela montre notre efficacité, cela va dans le sens d'une cohérence économique et géographique, nous sommes presque dans de la solidarité territoriale.

Je vous propose à présent de passer à l'ordre du jour.

0 – Approbation du Procès-Verbal

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité

1 - Contrat d'apprentissage

M. Martin fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2 - Création de poste (Technicien Principal 1^{re} Classe)

M. Martin fait lecture du projet de délibération.

La Présidente : J'ajoute un complément d'information. Vous aurez noté que le choix s'est porté sur une création de poste et non pas sur un remplacement car nous avons, évidemment l'espoir que M. Laban reprenne son poste au plus vite lorsqu'il ira mieux. Il est le plus ancien à Valor Béarn, humainement, nous ne pouvions envisager qu'une création de poste et pas un remplacement. Je pense que vous comprendrez cette position.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

3 - Rapport Social Unique

M. Martin fait lecture du projet de délibération.

Le Comité prend acte du rapport.

La Présidente : Il ressort que le climat social est bon. Peut-être que le 1^{er} Vice-Président souhaite dire un mot sur le Centre de tri ?

M. Cuyaubé : Je vous remercie Madame la Présidente. En effet, malgré l'augmentation des apports en raison du tri de nouvelles collectivités, comme par exemple la Communauté de communes Adour-Madiran, et malgré la qualité des matériaux, qui n'est pas celle que nous avons pour habitude de recevoir, tout le monde s'est retroussé les manches et cet élan de solidarité a fait que le climat est resté bon. Comme pour tout, il a fallu que les équipes s'habituent, ce qui à présent est fait. L'idéal sera bien entendu que ces nouveaux apports répondent aux standards habituels de notre Syndicat.

La Présidente : Je souhaite remercier M. Martin qui est le Vice-Président en charge de l'administration générale qui s'implique énormément dans les Ressources Humaines, aux côtés de M. Rhaut, le Directeur de Valor Béarn.

4 - Passage à la M57

M. Cuyaubé fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

5 - Admission en non-valeur

M. Cuyaubé fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

6 - Décision Modificative de Crédit n°1

M. Cuyaubé fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé,
la Présidente remercie l'ensemble des élus et lève la séance à 19h26.

*
**



Monique SEMAVOINE
Présidente



Miche CUYAUBE
Secrétaire de séance